

PIXMANIA EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Category: [Commerce : litige lié à la vente](#)

Tag: [Scandale](#)



Ce site important a rencontré de graves difficultés financières.

Il a été mis en redressement judiciaire le 14 janvier 2016.

Si vous avez commandé des biens sur ce site vous devez produire votre créance auprès du mandataire judiciaire selon les modalités indiquées dans le lien ci-dessous :

[Redressement - Liquidation judiciaire : la situation juridique](#)

Nous vous communiquons ci-dessous l'adresse du mandataire judiciaire chargé de recenser les dettes et les créances de la société :

Mandataire judiciaire SELARL DE KEATING MISSION CONDUITE PAR ME CHRISTIAN HART DE KEATING 183 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 92024 NANTERRE CEDEX

Vous devez aussi revendiquer la propriété des biens à l'administrateur judiciaire :

Administrateur judiciaire SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ & ASSOCIES MISSION CONDUITE PAR ME CHARLES-HENRI CARBONI 35/37 AVE SAINTE FOY 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Si vous avez commandé sur le site APRES le redressement judiciaire, vous pouvez demander l'annulation de la transaction en application de l'article L132-2 du Code Monétaire et Financier qui prévoit :

L'ordre ou l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable.

Il ne peut être fait opposition au paiement qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation, de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire.

Par ailleurs, le site a été repris partiellement par un autre site. Vous trouverez plus d'informations avec les articles de [tomsguide.fr](#) et des echos publiés ci-dessous :

[Pixmania : derniers remboursements avant la fin ?](#)

[Vente-du-diable reprend Pixmania](#)

Vous pouvez nous joindre par mail à

contact@adc54.fr

